

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 30 mars 2011

CTPD du 24/03/2011

COMPTE RENDU

A l'ordre du jour de ce CTPD figuraient notamment les points suivants :

- ✓ Les Ponts naturels
- ✓ La destruction de la liste nominative pandémie
- ✓ Le Bilan de la campagne notation 2010 (gestion 2009)
- ✓ Le Bilan de la campagne IR/TH

Au préalable les représentants de FO DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

« La Section **F.O. DGFIP** de l'Ariège partage l'ensemble des analyses du Conseil Syndical réuni les 15, 16 et 17 mars 2011 quant à la situation au sein de la Direction Générale des Finances Publiques.

En désaccord avec les propos tenus par le Ministre du Budget le 10 mars dernier, le Syndicat ne considère pas que la création de la Direction Générale des Finances Publiques soit une « *belle réforme administrative* » au bénéfice, entre autres, des agents et de leurs conditions de travail.

En fait, il s'agit d'un discours idéologique et convenu du Ministre relayé par la Direction locale sur de nombreux points, des réponses toujours dans le même sens, un certain autisme et des solutions concrètes à la marge.

La réalité quotidienne des agents et des services est toute autre :

- dégradation continue des conditions de travail,
- dysfonctionnement des applications informatiques : *Agora, Hélios, Gespro, Chorus,...*
- hyper hiérarchisation et à contrario une absence de soutien technique auprès des agents,
- bouleversement des cultures professionnelles,
- incertitude sur l'évolution des structures...

Tous ces éléments déstabilisent gravement les personnels à tous les niveaux de la hiérarchie et concourent à condamner la fusion aujourd'hui comme hier.

Dans les négociations en cours sur les règles de gestion, **F.O.-DGFIP** porte les revendications adoptées lors de son dernier congrès et refuse de négocier sur la base du moins-disant.

Dans le cadre du projet de réécriture du décret de 1962 portant règlement général de la comptabilité publique, **F.O.-DGFIP** n'acceptera pas qu'il soit porté atteinte à la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable qui serait sacrifiée par la mise en place d'amendes. On ne jugerait plus les comptes mais le comptable.

Le caractère structurant de *Chorus* impacte fortement le fonctionnement des services en matière de dépense publique : il ébranle le principe de séparation ordonnateur/comptable et contribue à aggraver les conditions de travail des agents par l'introduction rampante de la mobilité. De plus, c'est la régie d'avance mise en place qui permet de palier anormalement aux insuffisances de cette application.

Les restructurations et les créations de pôles de toutes sortes sont source de démotivation des agents et de déqualification professionnelle, par exemple, le rapprochement des inspections contrôle et expertise et des brigades départementales de vérification.

Les vagues successives de suppressions d'emplois pèsent aujourd'hui de manière intolérable sur l'ensemble des services. Elles dégradent jour après jour la qualité du service rendu et rendent impossible l'exercice normal des missions. Par ailleurs, dans ce contexte, la hiérarchie exerce des pressions renouvelées sur les agents, dans la recherche de l'obtention des objectifs, contribuant ainsi à accroître le stress. C'en est trop, il faut que cela cesse.

Parallèlement, des menaces de restructuration pèsent sur l'action sociale ministérielle, ainsi que sur l'attribution des tickets - restaurants pour un bon nombre d'agents du département . **F.O. -DGFIP** ne laissera pas le ministre remettre en cause ces acquis du conflit social de 1989.

De même, dans le cadre des négociations engagées dans la Fonction Publique sur la précarité, **F.O. -DGFIP** réaffirme son attachement à la défense du statut général des fonctionnaires et notamment son article 3 : un fonctionnaire titulaire sur un emploi permanent.

Pour les représentants de **F.O.- DGFIP** de l'Ariège, nous dénonçons un tel contexte aussi grave et tendu. Compte tenu du ressenti vécu chaque jour par l'ensemble des agents du département et les situations très difficiles qui perdurent, nous réitérons notre mise en garde émise lors du CTPD du 6 janvier 2011 sur la part de responsabilité qui vous incombe quant aux décisions prises. »

Le DDFIP a répondu très partiellement à ces revendications. Il a rappelé que pour l'instant la remise en question des tickets restaurant n'était pas à l'ordre du jour et qu'au préalable l'ensemble des organisations syndicales seraient consultées pour une éventuelle suite à donner . Nous restons vigilant sur ce dossier.

./..

↪ Les Ponts naturels :

3 dates étaient envisagées :

- le vendredi 3 juin
- le vendredi 15 juillet
- le lundi 31 octobre

Elles ont été retenues et l'ensemble des postes et services sera fermé ces trois journées. *Nouveautés que nous avons apprises* : ces journées pourront aussi être prises d'abord sur l'autorisation d'absence exceptionnelle, puis sur des jours de congés annuels, des RTT, des jours épargnés sur le compte épargne temps et les récupérations des horaires variables. Des possibilités élargies oui, mais pas de cadeau et aucune journée supplémentaires, à moins que le ministre ne se décide...

↪ Destruction des listes nominatives pandémie

Ces listes avaient été détruites le matin même, quand aux stocks de produits désinfectants, ils seront utilisés dans les services.

↪ Bilan de la campagne de notation 2010 (gestion 2009)

Les appels de notes se sont soldés par une majoration pour un cadre A, et aucune évolution pour les cadres B et C. Il n'a été constaté aucune note d'alerte, ni de baisse de note.

Cependant, l'expérimentation sur l'entretien d'évaluation va se généralisée en 2012 , avec la suppression de la note chiffrée. **FO DGFIP** s'est prononcé contre ce dispositif qui entérine l'individualisation et la rémunération au mérite, ainsi que l'évolution de la carrière au profil, préalable à l'instauration en cours de la Prime de Fonctions et de résultats.

↪ Bilan de la campagne IR/TH

Les représentants des OS ont demandé qu'il soit plutôt tenu compte de leurs propositions pour l'avenir. Ainsi pour le CFP de Pamiers :

- ✓ une demande de box supplémentaire pour la réception du public a été faite dans un soucis de confidentialité.
- ✓ La possibilité d'un sens de circulation
- ✓ L'acquisition de nouvelles boites à lettres.

De manière plus générale, l'on s'orienterait vers l'abandon des objectifs chiffrés que nous dénonçons depuis toujours, pour ces effets néfastes et le stress qu'ils engendraient, au bénéfice d'un contrôle de gestion. Est ce cela améliorera pour autant la situation dans les services ? **FO DGFIP** en doute fortement !

↪ Examen du cahier revendicatif de la CCT Finances Publics.

Ce fut aussi l'occasion de revenir sur de nombreux problèmes récurrents et matériels vécus dans une grande partie des postes du département et que **FO DGFIP** avait déjà signalés et dénoncés pour une bonne part lors de deux audiences, notamment celle du 31 janvier 2011 dont le compte rendu est disponible sur notre site départemental.